

Mercredi 8 juillet 2026

Communiqué de presse – Cellule d’expertise sur le risque d’incendie en milieu naturel

La Cellule d’expertise sur le risque incendie en milieu naturel, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s’est réunie ce mercredi 8 juillet sous l’égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise (CORTEX) en vue d’évaluer le risque, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d’acter des mesures de prévention auprès des gestionnaires régionaux et locaux.

1. Situation météorologique (IRM)

Selon les [prévisions de l’IRM](#), un anticyclone maintiendra un temps chaud et sec jusqu’au 15 juillet inclus sur notre territoire. Les températures maximales prévues pour les 7 prochains jours frôleront voire dépasseront les 30°C. Il n’y a aucune précipitation attendue à court terme. Le vent d’orientation nord-est viendra également assécher la masse d’air. Des rafales d’environ 30 à 40 km/h sont attendues. L’humidité relative sera très faible à partir de vendredi (moins de 30%).

La conjugaison de ces facteurs amène à des conditions très propices au dépôts de feu à partir de ce vendredi 10 juillet.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Pour les **milieux ouverts** (exemples : cultures agricoles, pelouses, landes à bruyères, zones à molinies, versants avec herbacées), la cellule de vigilance du Département de la Nature et des Forêts du SPW signale un risque modéré ces 8 et 9 juillet dans toutes les provinces wallonnes. Le risque deviendra ensuite élevé du 10 au 13 juillet inclus sur toute la région. A noter qu’autour du 14 juillet, il pourrait être très élevé, et ce très localement, dans les provinces de Luxembourg et de Namur.

En **milieux forestiers**, le risque devrait rester faible jusqu’au 11 juillet inclus dans les provinces de Brabant wallon et de Hainaut, puis modéré les 12 et 13 juillet. A partir du 10 juillet, il passera de faible à modéré dans les provinces de Luxembourg et de Namur. En province de Liège, il sera faible jusqu’au 10 juillet avant de devenir modéré le 11.

Les prévisions météorologiques annoncées laissent penser que le risque va continuer d’augmenter la semaine prochaine, avant l’arrivée d’éventuelles précipitations.

Notons que quelques dépôts d’incendie ont été signalés hier, deux à Saint-Médard et un à Arlon.

3. Mesures prises

La surveillance par les agents DNF est accrue et l'organisation de rondes sur le terrain est renforcée. Les gestionnaires de réserves naturelles sont avertis du risque et appliquent toutes les recommandations de lutte contre les incendies. Un affichage spécifique est prévu sur le terrain. Les travaux en forêts pouvant générer des étincelles seront suspendus à la mi-journée.

En Province de Luxembourg, un [arrêté de police](#) incluant des mesures d'interdiction relatives à l'allumage de feux et déjà d'application. Une actualisation de cet arrêté est prévue avec notamment l'interdiction d'allumer des feux dans les aires de barbecue, ainsi que le brûlage de rémanents. Des mesures spécifiques concertées avec les mouvements de jeunesse sont aussi prévues.

En Province de Liège, le Gouverneur a également pris un [arrêté de police](#) lié aux risques d'incendies avec notamment l'interdiction de tous tirs de feux d'artifice, spectacles pyrotechniques et autres sur le territoire.

Une sensibilisation au niveau des campings est également prévue.

Dans les autres provinces, la situation va être réévaluée. Les services des Gouverneurs wallons agiront en concertation pour prendre des mesures cohérentes et alignées dans les provinces au regard de la situation.

4. Recommandations

Pour prévenir les risques d'incendie, le Service public de Wallonie rappelle les recommandations suivantes :

- Il est formellement interdit d'allumer du feu en forêt ;
- Ne jetez jamais de mégots de cigarette, y compris par la fenêtre de sa voiture ;
- Évitez de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Ne brûlez pas de déchets verts à moins de 25 m d'une forêt (et pour rappel à moins de 100m d'une habitation), et prévoyez toujours de quoi éteindre le feu (ex. : tuyau d'arrosage à proximité), respectez aussi les règlements communaux en la matière ;
- Redoublez de prudence lors de travaux avec des outils produisant des étincelles ou de la chaleur (ex. : disqueuse, décapeur thermique) ;
- Soyez très vigilant avec les barbecues : placez-les loin de toute végétation inflammable (comme des haies) et prévoyez un moyen d'extinction ;
- Suivez les consignes des autorités locales en matière de manifestations diverses (feux d'artifice ou autres).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les étapes suivantes :

1. Alerte les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Pour consulter les interdictions en vigueur, plusieurs sources officielles délivrent les informations utiles :

- Les sites communaux
- Les sites Actualités - Wallonie et Feux de forêts: réduisons les risques - L'Environnement en Wallonie
- Les panneaux d'information installés aux zones sensibles

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- FAQ Prévention incendies en forêt
- Affiche incendies wallonie web.pdf et Dépliant incendies wallonie (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais).

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra un monitoring constant de la situation et convoquera la cellule d'expertise lundi 13 juillet afin de réaliser un nouveau point sur la situation.

Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE